



# PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## SOUS-PREFECTURE DE LIBOURNE

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune concernée : ABZAC

Société LAFARGE HOLCIM GRANULATS

Une enquête publique est prescrite du **12 février 2021 au 15 mars 2021 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société LAFARGE HOLCIM GRANULATS en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires située sur la commune d'ABZAC aux lieux-dits « La Communauté » et « Petit Barail ».

**Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.**

Le responsable du projet est la Société LAFARGE HOLCIM GRANULATS, siège social : Immeuble SARIAC, 15 avenue des Mondaults 33270 FLOIRAC

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable à la mairie d'ABZAC aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) rubrique « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques 2021 ».

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à la Sous Préfecture de Libourne.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public pourront être déposées :

- directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie d'Abzac,
- **le cas échéant, les observations pourront également être transmises par voie électronique** à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : [sp-libourne-icpe@gironde.gouv.fr](mailto:sp-libourne-icpe@gironde.gouv.fr), en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront visibles et consultables sur le site internet de la préfecture de la Gironde.

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé **au Commissaire enquêteur, Monsieur Claude ARMAND, Enquête Publique LAFARGE HOLCIM GRANULATS à la Mairie d'ABZAC, 22 rue du Docteur Texier – 33230 ABZAC**, siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Monsieur **Claude ARMAND**, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public à la mairie d'ABZAC, afin de recueillir ses observations, selon le calendrier ci-après:

- **Vendredi 12 février 2021 de 8h30 à 11h30**
- **Mercredi 24 février 2021 de 14h00 à 17h00**
  
- **Lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 de 9h30 à 12h30**
- **Lundi 15 mars 2021 de 14h00 à 17h00**

A la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie d'ABZAC, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites internet des Services de l'État de la Gironde [www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications\\_légales](http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications_légales).

La Préfète de la Gironde est compétente pour statuer, par un arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la Sous-Préfecture de Libourne.

